

Schéma de Cohérence Territoriale du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais

Les enjeux de l'État

Institué en 2000 par la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains puis conforté par les lois récentes issues du Grenelle de l'environnement, le schéma de cohérence territoriale (SCoT) est l'outil à disposition des collectivités capable de conduire, à une échelle large, les réflexions stratégiques et prospectives en matière d'aménagement nécessaires aux territoires.

En cela, il constitue un document de référence afin d'assurer la cohérence des différentes politiques publiques qui intéressent ces mêmes territoires : habitat, transport et déplacement, environnement, organisation de l'espace, activité économique...

Le schéma de cohérence territoriale du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais entre aujourd'hui pleinement dans cette démarche afin de penser l'avenir sur cet espace situé en partie Nord du département du Tarn.

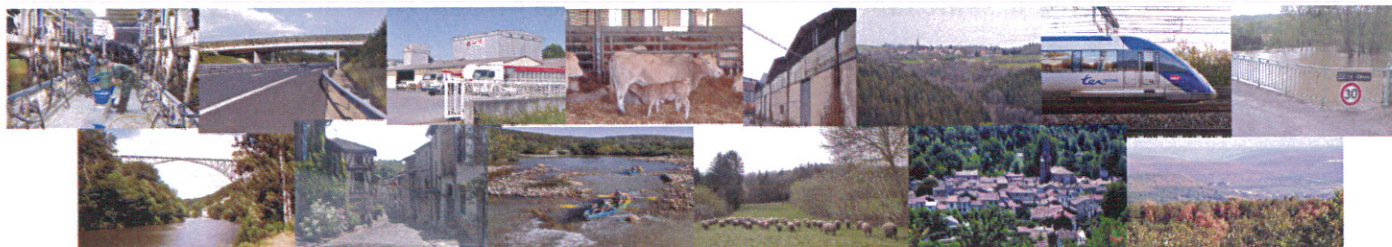
Le présent document de synthèse a pour objet de présenter les enjeux spécifiques et les attentes majeures identifiés par l'État sur ce territoire, dans le cadre du porter à la connaissance réglementaire.

L'État sera vigilant à ce que le syndicat mixte chargé de définir le projet de territoire les prenne en considération tout au long de la procédure.

Albi, le 28 février 2014



Josiane Chevalier
Préfète du Tarn



Propos préliminaire

Dans le cadre de l'appel à projet national sur les SCoT ruraux lancé par le ministère de l'égalité des territoires et du logement, les communautés de communes du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais ont décidé d'élaborer un schéma de cohérence territoriale sur leur territoire.

Cette démarche a été facilitée par une phase de préfiguration construite lors de l'appel à projet régional SCoT ruraux en 2011. A l'issue de cette réflexion, un mode de gouvernance s'est mis en place et a permis de fédérer autour d'enjeux majeurs.

La cohérence du projet doit s'exprimer au regard du développement durable, par la complémentarité entre espaces urbains et espaces ruraux qui structurent ce territoire au travers des synergies avec les SCoT voisins approuvés.

Dans ce cadre, ce territoire doit prendre en considération le changement climatique compte tenu de l'existence du Plan Climat Énergie Territorial (PCET) du Pays de l'Albigeois et Bastides dans lequel s'inscrit le périmètre du SCoT.

Cette thématique «Climat-Énergie» est un élément fort qui permet d'asseoir une stratégie de développement de ce territoire et constitue, de ce fait, le socle commun aux cinq enjeux proposés ci-dessous.

Les enjeux présentés ci-après sont liés et transversaux. Ils ne sont pas hiérarchisés et doivent être appréhendés les uns avec les autres.

Enjeu n° 1 – un projet de territoire équilibré et partagé au sein du SCoT, connecté avec ses territoires voisins, en particulier l'Albigeois

Enjeu n° 2 – une évolution de la population privilégiant les polarités, gage d'une cohésion sociale durable

Enjeu n° 3 – un renouvellement urbain intégrant les défis énergétiques et la gestion économe de l'espace

Enjeu n° 4 – un environnement naturel et une ressource en eau à préserver et valoriser durablement

Enjeu n° 5 – une économie soutenable en adéquation avec les besoins et les potentiels de ses bassins de vie

Enjeu n°1

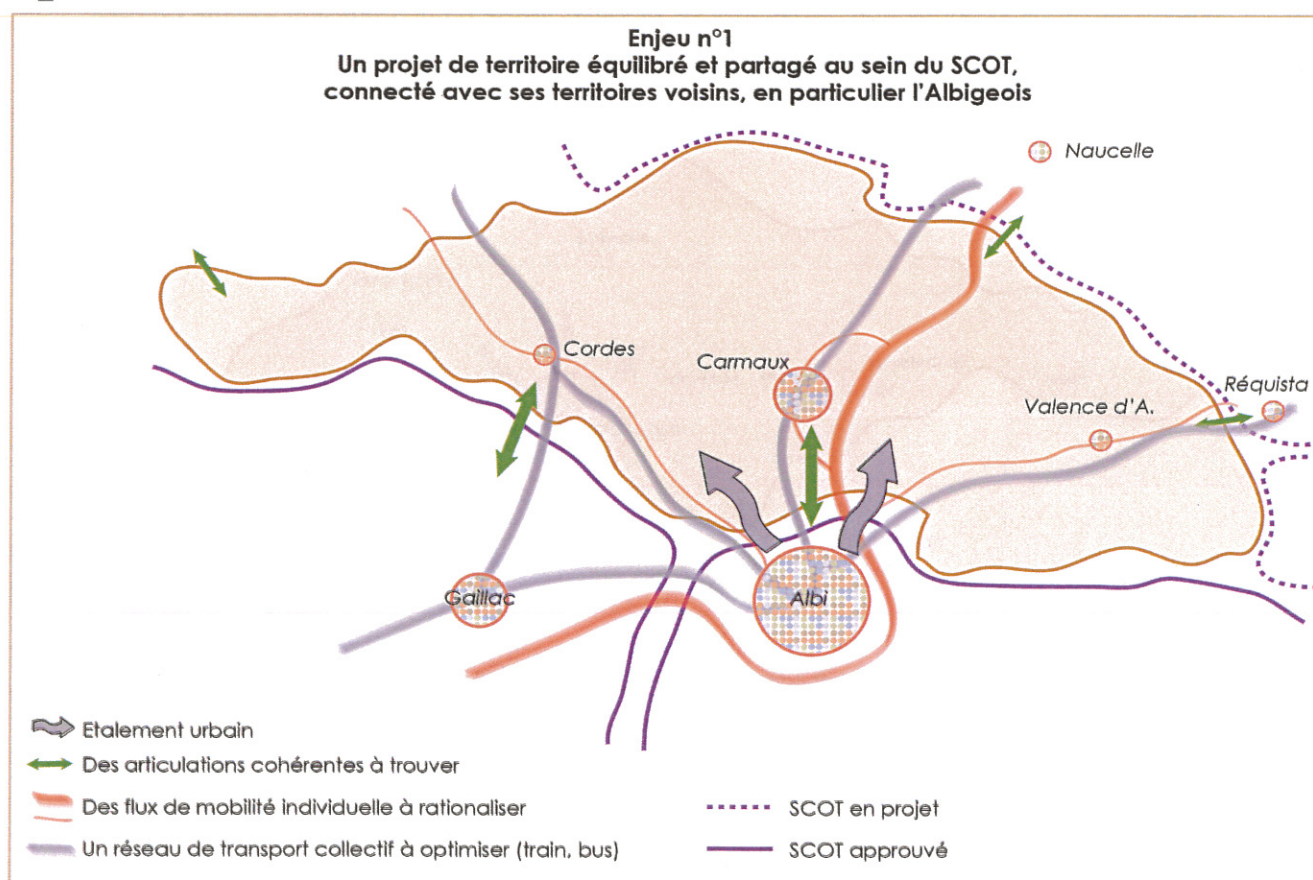
Un projet de territoire équilibré et partagé au sein du SCoT , connecté avec ses territoires voisins, en particulier l'Albigeois

Les principaux constats

- Un territoire scindé en micro-territoires et dont la complémentarité est à rechercher.
- Un important vieillissement et un isolement social croissant qui fragilise la population.
- Un territoire essentiellement tourné vers l'aire urbaine d'Albi, engendrant une certaine dynamique récente et des déplacements importants d'actifs.
- Des territoires péri-urbanisés ou en voie de périurbanisation principalement soumis au desserrement de l'Albigeois.
- Un réseau structurant des infrastructures de transport à configuration radiale avec pour centre l'Albigeois.
- Un réseau de transports collectifs nécessaire à une population à revenu modeste, souvent âgée, également maillé sur les polarités des territoires voisins (Albi, Gaillac).

Attendus de l'État

- 1.1 - Construire un projet autour d'enjeux communs en matière d'aménagement et de développement durable des territoires.
- 1.2 - Articuler les objectifs et les orientations du SCoT avec ceux des territoires voisins, en particulier l'Albigeois.
- 1.3 - Rechercher une cohérence entre le développement des territoires et l'optimisation du réseau des transports collectifs.
- 1.4 - Construire un projet de développement qui rationalise les déplacements et ainsi diminue les coûts liés au transport pour les habitants à toutes les échelles territoriales.
- 1.5 - Adapter les transports collectifs et individuels à la population âgée ou handicapée des zones rurales tant vers les centres bourgs que vers les polarités des territoires voisins (Gaillac, Albi).



Enjeu n°2

Une évolution de la population privilégiant les polarités, gage d'une cohésion sociale durable

Les principaux constats

- Une densité de population inférieure à la moyenne départementale.
- Une population dont la moitié est sur le seul pôle urbain Carmausin.
- Une démographie en légère reprise grâce à l'attractivité migratoire.
- Un territoire confronté au vieillissement accru de sa population.
- Un nombre de personnes par ménage qui diminue suite aux changements sociétaux (séparations, monoparentalité,...) et au vieillissement.
- Des centres de secours à Vaour, Cordes, Carmaux et Valence d'Albigeois

Attendus de l'État

2.1 - Renforcer les polarités existantes de Carmaux, Cordes, Valence d'Albigeois et des bourgs relais :

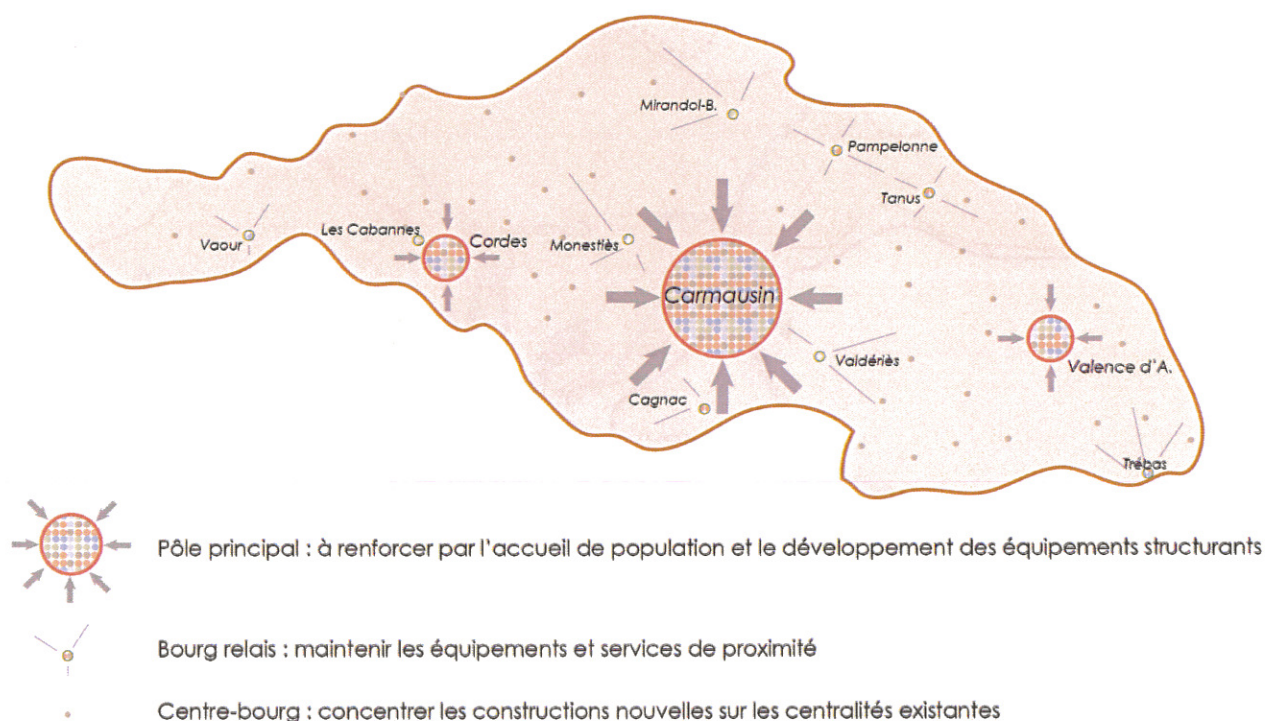
- par l'accueil de population nouvelle,
- par le maintien, voire le développement, d'équipements structurants,
- par le maintien de la cohérence entre bassin et nature de risques avec les centres de secours.

2.2 - Limiter, dans chaque commune de l'espace rural, le développement de l'urbanisation à une seule centralité.

2.3 - Définir des objectifs quantifiés et territorialisés d'offre en logements afin de répondre aux besoins de toutes les populations, notamment jeunes, personnes âgées, personnes handicapées, familles à revenu modeste et gens du voyage.

Enjeu n°2

Une évolution de la population privilégiant les polarités, gage d'une cohésion sociale durable



Enjeu n°3

Un renouvellement urbain intégrant les défis énergétiques et la gestion économe de l'espace

Les principaux constats

- Une consommation de l'espace naturel et agricole pour la construction neuve trop importante (moyenne : 3200 m² par logement) et inégalement répartie sur le territoire.
- Un territoire marqué par la dispersion de l'habitat et le mitage des espaces.
- Un parc résidentiel majoritairement ancien présentant :
 - une problématique d'adaptation des logements aux besoins de la population,
 - des consommations énergétiques importantes.

Attendus de l'État

3.1 - Valoriser et exploiter les potentiels de réhabilitation et de requalification des zones d'habitat existantes afin de lutter contre l'étalement urbain et le mitage.

3.2 - Définir des objectifs ambitieux de maîtrise de la consommation de l'espace par l'affichage d'indicateurs quantitatifs territorialisés à la commune, en matière :

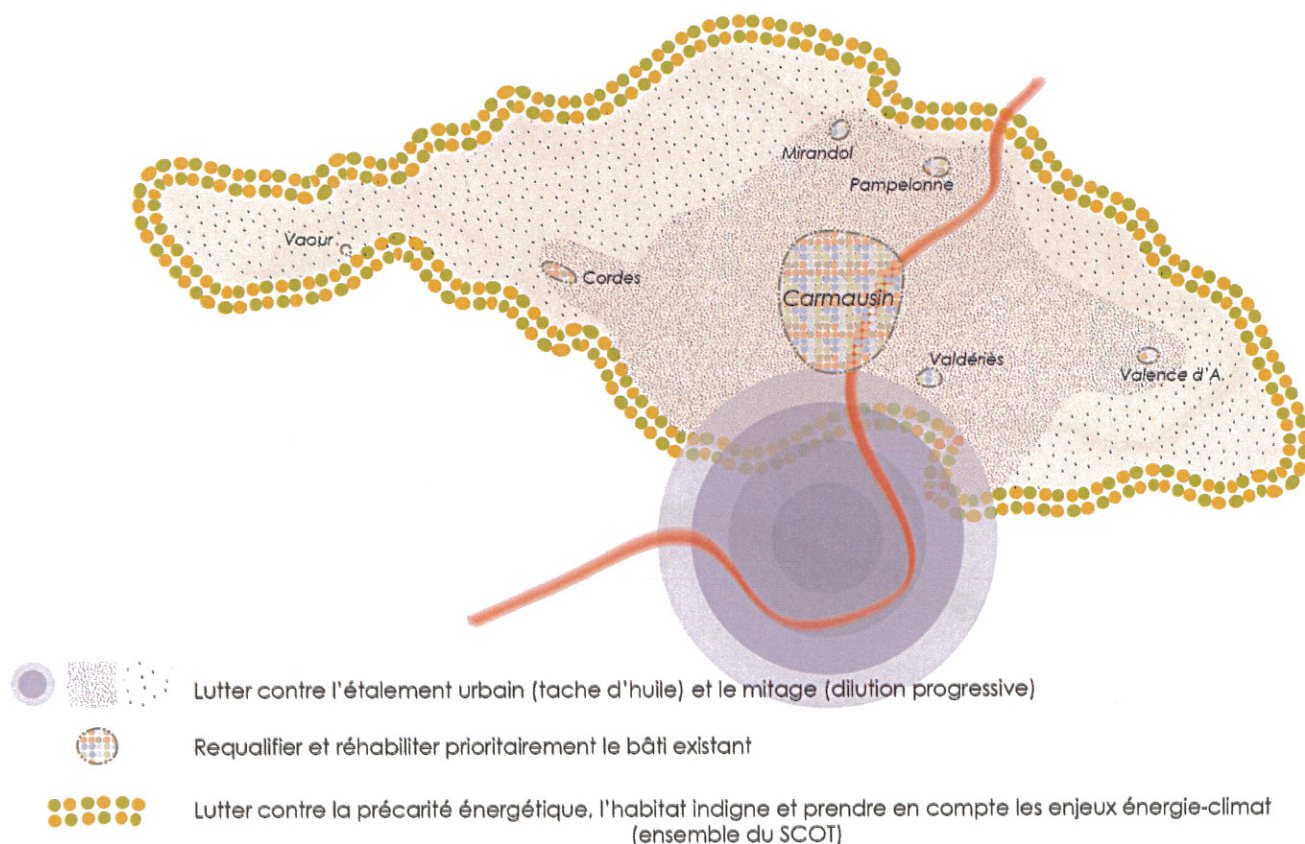
- de nouvelles surfaces à ouvrir à l'urbanisation,
- de densité attendue selon les secteurs considérés (urbain, péri-urbain, rural),
- de renouvellement urbain.

3.3 - Encourager la rénovation du parc résidentiel afin de lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne.

3.4 - Prendre en compte les enjeux climat-énergie et intégrer l'adaptation et l'atténuation au changement climatique.

Enjeu n°3

Un renouvellement urbain intégrant les défis énergétiques et la gestion économe de l'espace



Un environnement naturel et une ressource en eau à préserver et valoriser durablement

Les principaux constats

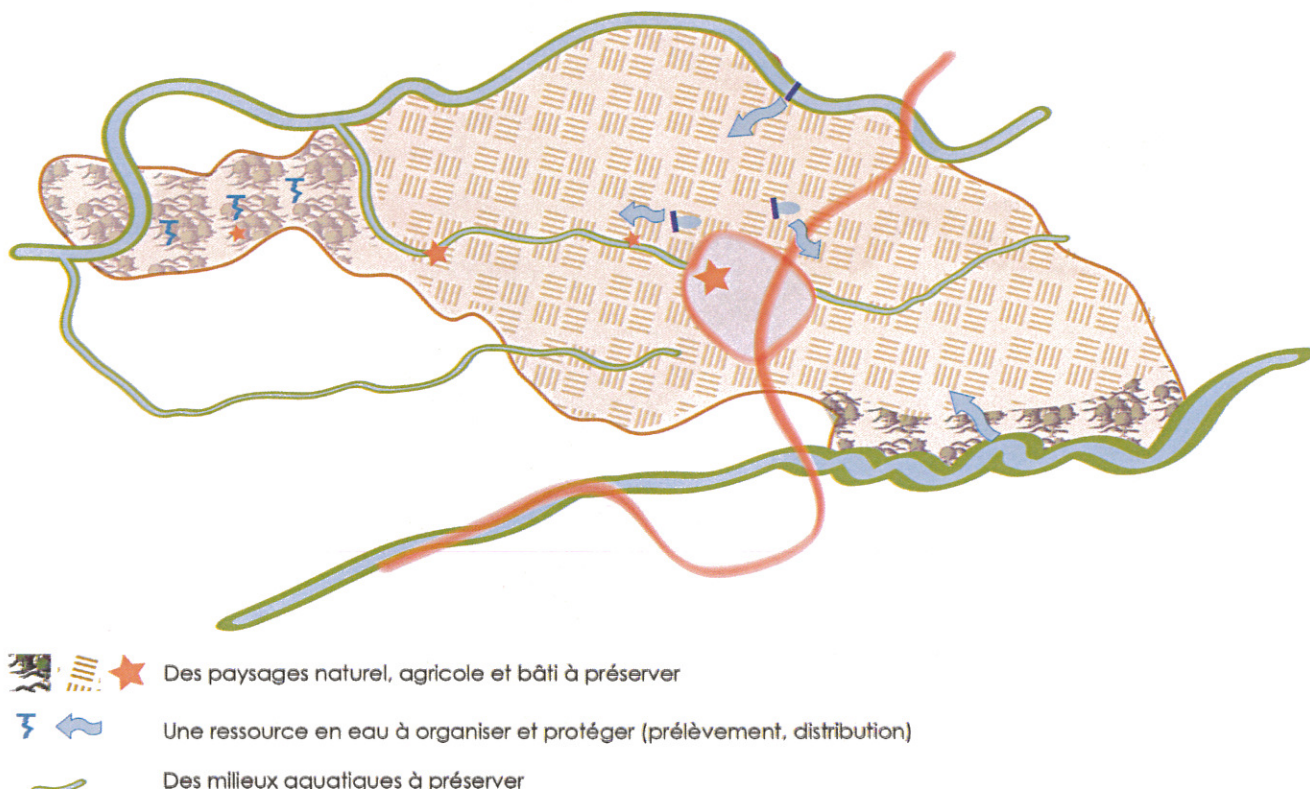
- Des attraits architecturaux, patrimoniaux, un environnement naturel varié et remarquable conférant au territoire des atouts touristiques notamment sur le territoire du Cordais et du Ségala-Carmausin.
- Des atouts paysagers en voie de dégradation par la banalisation des espaces due à l'urbanisation nouvelle.
- Des atteintes à la ressource en eau, affectée par les pollutions diffuses, particulièrement sensibles sur les retenues à vocation d'eau potable.
- La présence de plusieurs gestionnaires de l'eau potable qui pose la question de la sécurité de l'approvisionnement et de l'optimisation des coûts d'équipements et de fonctionnement.
- Une disponibilité de la ressource en eau inadaptée aux risques d'incendie.
- Un espace boisé important essentiellement privé.

Attendus de l'État

- 4.1 - Enrayer la dégradation des paysages, particulièrement dans les zones péri-urbaines.
- 4.2 - Préserver les écrans paysagers des éléments patrimoniaux remarquables (châteaux, sites classés et inscrits, grandes vallées touristiques).
- 4.3 - Préserver la biodiversité dans ses repères connus (forêts, bois, haies, bosquets et sites déjà recensés) et identifier les continuités écologiques nécessaires à sa conservation.
- 4.4 - Maintenir les terres agricoles et gérer les espaces naturels autour des pôles et bourgs, pour garantir leur pérennité au regard de leurs services rendus en matière d'économie de proximité et d'emplois, de paysage, d'écologie et de lutte contre le réchauffement climatique.
- 4.5 - Préserver les milieux aquatiques sur les bassins versants Tarn – Cérrou – Vère – Viaur, notamment en zone vulnérable.
- 4.6 - Protéger les captages et encourager la mutualisation des ressources en eau et la mise à niveau des ouvrages de prélèvement, de production et de distribution.
- 4,7 - Adapter aux risques la gestion et la disponibilité de l'eau.
- 4.8 - Valoriser le potentiel boisé par une gestion durable.

Enjeu n°4

Un environnement naturel et une ressource en eau à préserver et valoriser durablement



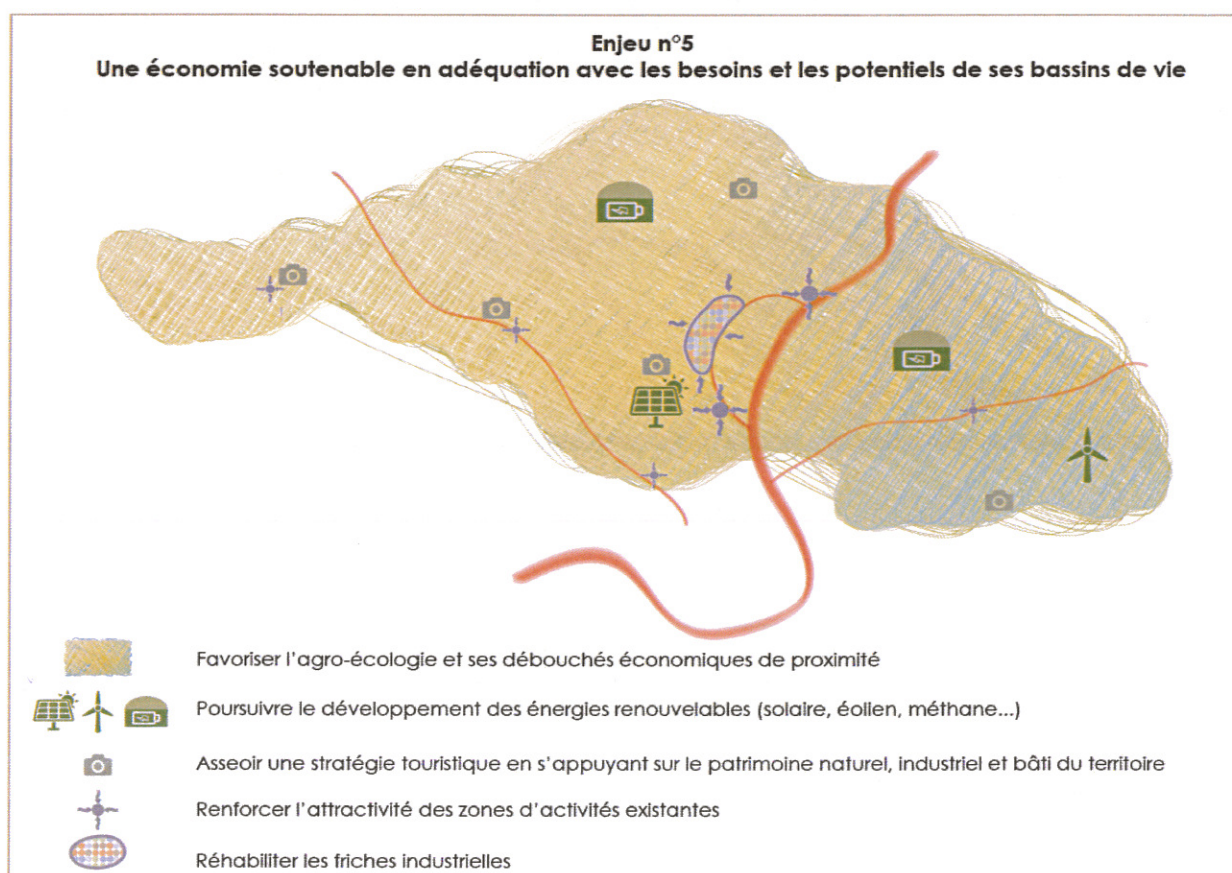
Une économie soutenable en adéquation avec les besoins et les potentiels de ses bassins de vie

Les principaux constats

- Un territoire de très petites entreprises disséminées dans un tissu diffus et des zones hétérogènes, fragile en terme d'emplois.
- Un modèle de développement économique en interaction avec celui de l'aire urbaine albigeoise.
- Un potentiel de friches industrielles au cœur des zones urbaines.
- Une activité agricole fortement présente sur ce territoire, mais aujourd'hui menacée.
- Une forte représentativité forestière qui mérite d'être préservée par une gestion économique durable.

Attendus de l'État

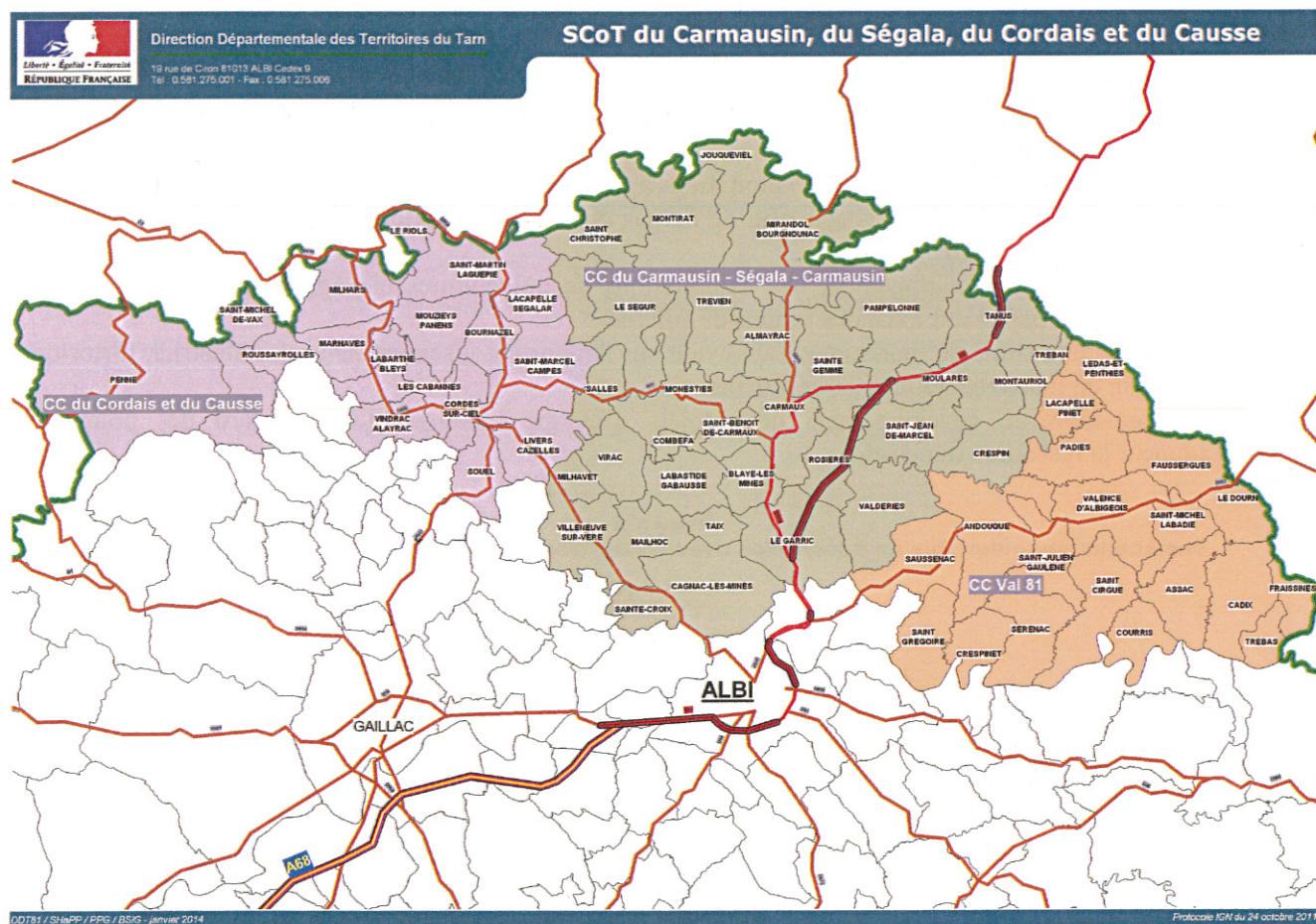
- 5.1 - S'orienter vers un développement économique soucieux des ressources naturelles et une croissance de services qualitatifs à la population (santé, éducation...).
- 5.2 - Réhabiliter les friches industrielles.
- 5.3 - Renforcer l'attractivité des zones d'activités existantes, en veillant à éviter toute nouvelle implantation auprès des échangeurs dans le respect de la charte d'itinéraire de la RN 88.
- 5.4 - Encourager et favoriser l'agro-écologie et engager l'agriculture du territoire dans des débouchés économiques nouveaux de proximité.
- 5.5 - Accompagner les mutations des exploitations agricoles concernées par la zone vulnérable nitrate.
- 5.6 - limiter l'artificialisation des sols afin de ne pas obérer les conditions de développement de l'activité agricole et agroalimentaire.
- 5.7 - Contribuer au développement des exploitations de polycultures élevage et des espaces boisés en facilitant le développement local des projets de filières.
- 5.8 - Asseoir une stratégie touristique s'appuyant sur l'important gisement naturel, industriel, historique et patrimonial, en lien avec les territoires voisins.
- 5.9 - Poursuivre le développement des projets d'énergie renouvelable au regard des potentialités, notamment la ressource ligneuse.



Conclusions

L'élaboration du schéma de cohérence territoriale du Carmausin du Ségala, du Causse et du Cordais est l'occasion pour les acteurs de ce territoire de réfléchir à un projet de développement pour les vingt prochaines années. C'est la première fois que la réflexion sera menée à cette échelle et tout l'intérêt de cet exercice sera de tenir compte des contraintes et des atouts d'un territoire aussi diversifié.

L'État exercera pleinement ses responsabilités de personne publique associée pour aider les acteurs locaux à élaborer un projet valorisant le territoire tout en veillant à la prise en compte des politiques publiques nationales et des enjeux du développement durable.



Réalisation : DDT du Tarn

Équipe projet : C. CREME – B. LYPRENDI – F. MARTORELL – G. SANGIOVANNI – C. CRAMPE

Contributions : services de l'État dans le Tarn, DDT81, DDCSPP, DIRECCTE, DDFIP, DDSN, STAP, DDSP, DRAFF, DREAL, ONEMA, ONCFS, ONF, SDIS, DTARS - crédits photo DDT 81-METL-MEDDE

Conception graphique : DDT 81

Contact : B. LYPRENDI – Tél. 05 81 27 51 23

Date de réalisation : Janvier 2014